

niort, M. Savinkoff a répondu emphatiquement à M. Korniloff en republiquant et traitant ce dernier comme tel.

Korniloff blâmé par l'opinion publique

Pétrograde, 14 Septembre.
La révolte de Korniloff, dont l'échec est considéré comme un succès, a été l'objet de déclarations et de résolutions qui affirment de tous les points de la Russie au gouvernement provisoire, lui exprimant en termes énergiques les sentiments de réprobation et de mépris de diverses organisations démocratiques des garnisons.

C'est ainsi que la garnison de Kazan a déclaré que le salut de la Patrie est dans la consolidation du gouvernement provisoire. Celle de Saratov organise une revue solennelle de manifestations en l'honneur de Kerensky et condamne Korniloff.

Le zénevski amir, en séance extraordinaire, vota son appui au gouvernement provisoire et invita la population de la province à suivre son exemple.

Le Conseil municipal de Nijnovgorod a télégraphié à M. Kerensky qu'il considérait le complot de Korniloff comme un acte antipatriotique et il a fait passer un appel aux habitants de la ville de résister et de soutenir autour du gouvernement. En même temps, les journaux de Pétrograde abondent en dépêches où les innombrables organisations militaires et civiles appellent le gouvernement de la révolution en demandant la mise en justice de Korniloff complétant ainsi le tableau de l'échec de son aventure.

Korniloff doit être puni

Pétrograde, 14 Septembre.
Le ministre du travail, M. Skobelev, a déclaré que l'aventure du général Korniloff a été définitivement réglée; le quartier général s'est rendu et prochainement tout l'appareil technique de l'administration de l'armée sera modifié.

M. Skobelev a ajouté que le gouvernement avait agi en plein accord avec la démocratie révolutionnaire exprimant les vœux de victoire ne doit pas assoupir la vigilance du gouvernement, car de nouvelles tentatives contre-révolutionnaires sont possibles, à preuve l'activité de Korniloff et de ses co-conspirateurs, le général Kaledine.

Le ministre termina en disant que dans le nouveau gouvernement la présence des éléments de cette sorte est rendue impossible. Korniloff devra être puni.

Le ministre de l'Intérieur, M. Avksentiev, déclara que la suite de la révolte de Korniloff les forces armées ont été divisées sans la moindre défense et sans commandement. Le ministre ajouta que la peine la plus sévère avait été appliquée à Korniloff. Le gouvernement provisoire vient d'annoncer son arrêt et l'interdit en disant que la tâche du nouveau gouvernement sera de lutter contre les tentatives de restauration monarchique et de défendre la liberté du pays et la défense de la Patrie contre l'ennemi extérieur. M. Tsereteli prit ensuite la parole et déclara que des résultats ont été obtenus, mais à la condition que tous les éléments qui paralysaient son bon fonctionnement en soient débarrassés.

Le ministre de l'Intérieur, M. Avksentiev, déclara que la suite de la révolte de Korniloff les forces armées ont été divisées sans la moindre défense et sans commandement. Le ministre ajouta que la peine la plus sévère avait été appliquée à Korniloff. Le gouvernement provisoire vient d'annoncer son arrêt et l'interdit en disant que la tâche du nouveau gouvernement sera de lutter contre les tentatives de restauration monarchique et de défendre la liberté du pays et la défense de la Patrie contre l'ennemi extérieur. M. Tsereteli prit ensuite la parole et déclara que des résultats ont été obtenus, mais à la condition que tous les éléments qui paralysaient son bon fonctionnement en soient débarrassés.

Kerensky généralissime

Pétrograde, 14 Septembre.
La nomination de M. Kerensky au poste de généralissime, avec son mandat de présidence, a été déclinée par lui. Les nécessités recueillies par tout le Cabinet de confier, dans les moments actuels, la direction du pays et des armées à un seul personnage.

Cependant, M. Kerensky n'exercerait le haut commandement que provisoirement. Outre ces fonctions, M. Kerensky conservera probablement les portefeuilles de la Guerre et de la Marine, mais il sera secondé par un général autorisé.

M. Kerensky résiderait au quartier général des que la situation actuelle sera devenue normale.

M. Nekrassoff, vice-président du Conseil, résista à la nomination de M. Kerensky. Il y a lieu de prévoir une réorganisation complète de l'état-major.

Remaniement ministériel

Pétrograde, 14 Septembre.
M. Nekrassoff a déclaré aux journaux que M. Terestchenko, ministre de l'Intérieur, a été nommé à la présidence du Conseil de guerre. Le président du Conseil, ministre de la Guerre, va le démettre le 12 septembre 1917, portant création du Comité de guerre.

Après avoir examiné la situation diplomatique et militaire ainsi que les affaires en cours, le Comité de guerre a décidé de présenter au Conseil économique dont la composition seule avait été jusqu'à présent.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Le Comité de guerre

Pétrograde, 14 Septembre.
Le Journal officiel publie l'arrêté suivant portant réorganisation des attributions et du fonctionnement du Comité de guerre.

Le président du Conseil, ministre de la Guerre, va le démettre le 12 septembre 1917, portant création du Comité de guerre.

Après avoir examiné la situation diplomatique et militaire ainsi que les affaires en cours, le Comité de guerre a décidé de présenter au Conseil économique dont la composition seule avait été jusqu'à présent.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Remaniement ministériel

Pétrograde, 14 Septembre.
M. Nekrassoff a déclaré aux journaux que M. Terestchenko, ministre de l'Intérieur, a été nommé à la présidence du Conseil de guerre. Le président du Conseil, ministre de la Guerre, va le démettre le 12 septembre 1917, portant création du Comité de guerre.

Après avoir examiné la situation diplomatique et militaire ainsi que les affaires en cours, le Comité de guerre a décidé de présenter au Conseil économique dont la composition seule avait été jusqu'à présent.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Le Comité de guerre

Pétrograde, 14 Septembre.
Le Journal officiel publie l'arrêté suivant portant réorganisation des attributions et du fonctionnement du Comité économique.

Le président du Conseil, ministre de la Guerre, va le démettre le 12 septembre 1917, portant création du Comité de guerre.

Après avoir examiné la situation diplomatique et militaire ainsi que les affaires en cours, le Comité de guerre a décidé de présenter au Conseil économique dont la composition seule avait été jusqu'à présent.

Remaniement ministériel

Pétrograde, 14 Septembre.
M. Nekrassoff a déclaré aux journaux que M. Terestchenko, ministre de l'Intérieur, a été nommé à la présidence du Conseil de guerre. Le président du Conseil, ministre de la Guerre, va le démettre le 12 septembre 1917, portant création du Comité de guerre.

nombre d'ouvriers et employés ayant abandonné le travail dépasse 16.000.

SUR LE FRONT RUSSE

Communiqué officiel

Pétrograde, 14 Septembre.
Le grand état-major russe fait le communiqué officiel suivant:

FRONT NORD. — Nos éléments d'avant-garde d'éclairage avancent dans la direction de Riga et continuent à tenir la ligne de la rivière Nitupe-Zeghef-Bausk-Segewold-Pepala-Rayar.

Dans la région de Jacobstadt, fusillade des premières lignes. L'activité intense de l'artillerie s'est manifestée dans la direction de Sventskoy où nos batteries ont bombardé divers points des positions adverses. Dans le village de German-Veichena, au sud de Bavielkanos, des incendies se sont produits, ainsi que plusieurs explosions. Sur le reste du front, rien à signaler.

FRONT ROUMAIN. — Dans la région au sud de Radautz, nos éléments se sont emparés d'une hauteur au sud de Solka. En repoussant des contre-attaques de l'adversaire, nous avons capturé deux compagnies ennemies. Nous avons fait prisonniers plus de 400 Autrichiens, 42 officiers et nous avons pris six mitrailleuses.

Dans la région à l'ouest d'Okna, les troupes roumaines se sont emparées, à la suite d'un combat, de la hauteur située au nord-est de Slonik, mais, par suite de contre-attaques ennemies acharnées et de violents feux de barrage, nous avons ensuite abandonné la dite hauteur.

FRONT DU CAUCASE. — Dans la direction de Kazd-Vazar, nous avons effectué un raid sur les points de dislocation des réserves de l'adversaire et ont jeté des bombes.

Au cours de rencontres aériennes avec les avions de l'adversaire, un aéroplane ennemi a été obligé de descendre précipitamment, près de Rendja; un autre a été abattu par l'aviateur lieutenant Deulard, près du village d'Oituz. Deux autres sont tombés dans les lignes ennemies. Au bord du lac Racim, la station d'hydravions de l'ennemi a été bombardée par nos avions, qui y ont jeté près de huit pouds de bombes.

Le ministère Painlevé

Le nouveau Cabinet se réunit à l'Élysée

Paris, 14 Septembre.
Les nouveaux ministres ont tenu, ce matin à l'Élysée, leur première séance. M. Raymond Poincaré, leur premier ministre.

Après avoir examiné la situation diplomatique et militaire ainsi que les affaires en cours, le Comité de guerre a décidé de présenter au Conseil économique dont la composition seule avait été jusqu'à présent.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Le ministère Painlevé

Le nouveau Cabinet se réunit à l'Élysée

Paris, 14 Septembre.
Les nouveaux ministres ont tenu, ce matin à l'Élysée, leur première séance. M. Raymond Poincaré, leur premier ministre.

Après avoir examiné la situation diplomatique et militaire ainsi que les affaires en cours, le Comité de guerre a décidé de présenter au Conseil économique dont la composition seule avait été jusqu'à présent.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Le ministère Painlevé

Le nouveau Cabinet se réunit à l'Élysée

Paris, 14 Septembre.
Les nouveaux ministres ont tenu, ce matin à l'Élysée, leur première séance. M. Raymond Poincaré, leur premier ministre.

Après avoir examiné la situation diplomatique et militaire ainsi que les affaires en cours, le Comité de guerre a décidé de présenter au Conseil économique dont la composition seule avait été jusqu'à présent.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Le ministère Painlevé

Le nouveau Cabinet se réunit à l'Élysée

Paris, 14 Septembre.
Les nouveaux ministres ont tenu, ce matin à l'Élysée, leur première séance. M. Raymond Poincaré, leur premier ministre.

Après avoir examiné la situation diplomatique et militaire ainsi que les affaires en cours, le Comité de guerre a décidé de présenter au Conseil économique dont la composition seule avait été jusqu'à présent.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Le ministère Painlevé

Le nouveau Cabinet se réunit à l'Élysée

Paris, 14 Septembre.
Les nouveaux ministres ont tenu, ce matin à l'Élysée, leur première séance. M. Raymond Poincaré, leur premier ministre.

Après avoir examiné la situation diplomatique et militaire ainsi que les affaires en cours, le Comité de guerre a décidé de présenter au Conseil économique dont la composition seule avait été jusqu'à présent.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Le ministère Painlevé

Le nouveau Cabinet se réunit à l'Élysée

Paris, 14 Septembre.
Les nouveaux ministres ont tenu, ce matin à l'Élysée, leur première séance. M. Raymond Poincaré, leur premier ministre.

Après avoir examiné la situation diplomatique et militaire ainsi que les affaires en cours, le Comité de guerre a décidé de présenter au Conseil économique dont la composition seule avait été jusqu'à présent.

Le Comité de guerre se réunira au moins une fois par semaine, sur convocation du président du Conseil, ministre de la Guerre. Les membres du Comité de guerre, les représentants de la marine, les représentants à l'étranger de la République française peuvent être convoqués au Comité de guerre par le président, lorsque le Comité le juge nécessaire.

Le ministère Painlevé

Le nouveau Cabinet se réunit à l'Élysée

Paris, 14 Septembre.
Les nouveaux ministres ont tenu, ce matin à l'Élysée, leur première séance. M. Raymond Poincaré, leur premier ministre.

Après avoir examiné la situation diplomatique et militaire ainsi que les affaires en cours, le Comité de guerre a décidé de présenter au Conseil économique dont la composition seule avait été jusqu'à présent.

Le ministère Painlevé

Paris, 14 Septembre.
Les nouveaux ministres ont tenu, ce matin à l'Élysée, leur première séance. M. Raymond Poincaré, leur premier ministre.

tous les sujets, et où les représentants pourraient poser des questions auxquelles M. Franklin-Bouillon pourrait librement répondre. C'est la seconde séance qui a été adoptée comme la plus efficace, et la plus utile.

LES MACHINATIONS ALLEMANDES EN ARGENTINE

La Suède Complot de l'Allemagne

L'ambassadeur américain

Paris, 14 Septembre.
M. Morris, ministre des Etats-Unis en Suède, a eu hier soir un entretien avec l'ambassadeur américain à Stockholm, au sujet de l'affaire des télégrammes. Cette entrevue aurait été des plus cordiales, et il y a lieu d'espérer que les récentes questions soulevées par les télégrammes de Suède et de l'Allemagne, qui ont causé de préjudice aux bons rapports existant entre la Suède et les Etats-Unis.

Luxburg a peur

Buenos-Ayres, 14 Septembre.
Le chef de la police et le secrétaire de la légation allemande attendent en automobile au village de San-Martin l'arrivée du train dans lequel se trouvait le comte de Luxemburg. Celui-ci, renfermé dans une cage, n'osait pas descendre, et se contentait de monter dans le wagon. Lorsque le comte de Luxemburg eut vu la foule et entendu quelques coups de sifflet il a hésité à descendre. Sans répondre aux questions qui lui étaient posées, il a demandé, très ému: Où donc sont mes amis?

Le chef de la police l'accompagnait dans son auto jusqu'à son domicile. Le comte de Luxemburg s'en irait au Paraguay.

On mande de Buenos-Ayres

Les mesures prises par le gouvernement ont été recues avec un enthousiasme général et ont fortement accru le prestige de l'Allemagne. Le comte de Luxemburg avait reçu une cage à bord du Zeelandia qui doit partir vendredi.

En raison de l'impossibilité de débarquer, le comte de Luxemburg a été autorisé à rester à bord du Zeelandia. Les autorités ont adopté des mesures sévères de protection à l'égard des Allemands.

De nouvelles manifestations anti-allemandes à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 14 Septembre.
Malgré l'interdiction, de nouveaux groupes de manifestants ont parcouru les rues, mais ont été dispersés par la police. Il y a eu plusieurs blessés. Les manifestants ont fait un grand nombre de milliers d'exemplaires du journal *La Unión*.

La Suède ergote

New-York, 14 Septembre.
Les journaux annoncent que la déclaration officielle de la Suède à la transmission des télégrammes de Suède à Washington. Le chargé d'affaires de Suède à New-York a déclaré que le gouvernement d'Etat a déjà en sa possession le contenu de cette note par la voie de la presse. Il est inutile de présenter formellement la transmission des télégrammes au gouvernement d'Etat prout en ce qui concerne l'affirmation du ministère des Affaires étrangères d'avoir de façon similaire, en faveur des Etats-Unis, les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

En présence de la Suède, le ministre des Affaires étrangères de Suède a déclaré qu'il n'avait jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

De nouvelles manifestations anti-allemandes à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 14 Septembre.
Malgré l'interdiction, de nouveaux groupes de manifestants ont parcouru les rues, mais ont été dispersés par la police. Il y a eu plusieurs blessés. Les manifestants ont fait un grand nombre de milliers d'exemplaires du journal *La Unión*.

La Suède ergote

New-York, 14 Septembre.
Les journaux annoncent que la déclaration officielle de la Suède à la transmission des télégrammes de Suède à Washington. Le chargé d'affaires de Suède à New-York a déclaré que le gouvernement d'Etat a déjà en sa possession le contenu de cette note par la voie de la presse. Il est inutile de présenter formellement la transmission des télégrammes au gouvernement d'Etat prout en ce qui concerne l'affirmation du ministère des Affaires étrangères d'avoir de façon similaire, en faveur des Etats-Unis, les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

En présence de la Suède, le ministre des Affaires étrangères de Suède a déclaré qu'il n'avait jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

De nouvelles manifestations anti-allemandes à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 14 Septembre.
Malgré l'interdiction, de nouveaux groupes de manifestants ont parcouru les rues, mais ont été dispersés par la police. Il y a eu plusieurs blessés. Les manifestants ont fait un grand nombre de milliers d'exemplaires du journal *La Unión*.

La Suède ergote

New-York, 14 Septembre.
Les journaux annoncent que la déclaration officielle de la Suède à la transmission des télégrammes de Suède à Washington. Le chargé d'affaires de Suède à New-York a déclaré que le gouvernement d'Etat a déjà en sa possession le contenu de cette note par la voie de la presse. Il est inutile de présenter formellement la transmission des télégrammes au gouvernement d'Etat prout en ce qui concerne l'affirmation du ministère des Affaires étrangères d'avoir de façon similaire, en faveur des Etats-Unis, les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

En présence de la Suède, le ministre des Affaires étrangères de Suède a déclaré qu'il n'avait jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

De nouvelles manifestations anti-allemandes à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 14 Septembre.
Malgré l'interdiction, de nouveaux groupes de manifestants ont parcouru les rues, mais ont été dispersés par la police. Il y a eu plusieurs blessés. Les manifestants ont fait un grand nombre de milliers d'exemplaires du journal *La Unión*.

La Suède ergote

New-York, 14 Septembre.
Les journaux annoncent que la déclaration officielle de la Suède à la transmission des télégrammes de Suède à Washington. Le chargé d'affaires de Suède à New-York a déclaré que le gouvernement d'Etat a déjà en sa possession le contenu de cette note par la voie de la presse. Il est inutile de présenter formellement la transmission des télégrammes au gouvernement d'Etat prout en ce qui concerne l'affirmation du ministère des Affaires étrangères d'avoir de façon similaire, en faveur des Etats-Unis, les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

En présence de la Suède, le ministre des Affaires étrangères de Suède a déclaré qu'il n'avait jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

De nouvelles manifestations anti-allemandes à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 14 Septembre.
Malgré l'interdiction, de nouveaux groupes de manifestants ont parcouru les rues, mais ont été dispersés par la police. Il y a eu plusieurs blessés. Les manifestants ont fait un grand nombre de milliers d'exemplaires du journal *La Unión*.

La Suède ergote

New-York, 14 Septembre.
Les journaux annoncent que la déclaration officielle de la Suède à la transmission des télégrammes de Suède à Washington. Le chargé d'affaires de Suède à New-York a déclaré que le gouvernement d'Etat a déjà en sa possession le contenu de cette note par la voie de la presse. Il est inutile de présenter formellement la transmission des télégrammes au gouvernement d'Etat prout en ce qui concerne l'affirmation du ministère des Affaires étrangères d'avoir de façon similaire, en faveur des Etats-Unis, les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

En présence de la Suède, le ministre des Affaires étrangères de Suède a déclaré qu'il n'avait jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

De nouvelles manifestations anti-allemandes à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 14 Septembre.
Malgré l'interdiction, de nouveaux groupes de manifestants ont parcouru les rues, mais ont été dispersés par la police. Il y a eu plusieurs blessés. Les manifestants ont fait un grand nombre de milliers d'exemplaires du journal *La Unión*.

La Suède ergote

New-York, 14 Septembre.
Les journaux annoncent que la déclaration officielle de la Suède à la transmission des télégrammes de Suède à Washington. Le chargé d'affaires de Suède à New-York a déclaré que le gouvernement d'Etat a déjà en sa possession le contenu de cette note par la voie de la presse. Il est inutile de présenter formellement la transmission des télégrammes au gouvernement d'Etat prout en ce qui concerne l'affirmation du ministère des Affaires étrangères d'avoir de façon similaire, en faveur des Etats-Unis, les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

En présence de la Suède, le ministre des Affaires étrangères de Suède a déclaré qu'il n'avait jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

De nouvelles manifestations anti-allemandes à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 14 Septembre.
Malgré l'interdiction, de nouveaux groupes de manifestants ont parcouru les rues, mais ont été dispersés par la police. Il y a eu plusieurs blessés. Les manifestants ont fait un grand nombre de milliers d'exemplaires du journal *La Unión*.

La Suède ergote

New-York, 14 Septembre.
Les journaux annoncent que la déclaration officielle de la Suède à la transmission des télégrammes de Suède à Washington. Le chargé d'affaires de Suède à New-York a déclaré que le gouvernement d'Etat a déjà en sa possession le contenu de cette note par la voie de la presse. Il est inutile de présenter formellement la transmission des télégrammes au gouvernement d'Etat prout en ce qui concerne l'affirmation du ministère des Affaires étrangères d'avoir de façon similaire, en faveur des Etats-Unis, les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

En présence de la Suède, le ministre des Affaires étrangères de Suède a déclaré qu'il n'avait jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

De nouvelles manifestations anti-allemandes à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 14 Septembre.
Malgré l'interdiction, de nouveaux groupes de manifestants ont parcouru les rues, mais ont été dispersés par la police. Il y a eu plusieurs blessés. Les manifestants ont fait un grand nombre de milliers d'exemplaires du journal *La Unión*.

La Suède ergote

New-York, 14 Septembre.
Les journaux annoncent que la déclaration officielle de la Suède à la transmission des télégrammes de Suède à Washington. Le chargé d'affaires de Suède à New-York a déclaré que le gouvernement d'Etat a déjà en sa possession le contenu de cette note par la voie de la presse. Il est inutile de présenter formellement la transmission des télégrammes au gouvernement d'Etat prout en ce qui concerne l'affirmation du ministère des Affaires étrangères d'avoir de façon similaire, en faveur des Etats-Unis, les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes. Les ministres de Suède ont écrit au ministre des Affaires étrangères de Suède qu'ils n'ont jamais reçu de tels télégrammes.

elle jusqu'à ce qu'elle coule. L'équipage, entre temps, descendu dans une chaloupe, mais après avoir coulé la golette le sous-marin tourna son canon contre la chaloupe. L'équipage fut tué par un obus. L'anglais le lendemain, à 8 heures du matin; trois hommes gisaient morts au fond de la chaloupe, trois autres étaient grièvement blessés. Ainsi donc, ce jour-là, deux sous-marins allemands maintiennent leur vieille réputation de meurtriers qui tuent pour le plaisir de tuer.

NOTULES MARSEILLAISES

Pour notre Marine

Dans une réunion, récemment tenue, les représentants de toutes les grandes corporations maritimes ont voté un ordre du jour exigeant du gouvernement une volonté plus ferme et une méthode plus sûre dans l'organisation des transports maritimes.

Avec juste raison, cet ordre du jour donne à la cherté de la vie, comme origine, la désorganisation de notre marine marchande. C'est ce que nous avons souvent dit ici, ou métré; nous avons plus nettement mis en cause les amateurs. Car la crise vient surtout de l'indifférence de nos dirigeants, qui ne savent pas organiser.

APRES LA CONFERENCE DE LONDRES

Declarations de M. Jouhaux

Paris, 14 Septembre.
Le correspondant du *Petit Parisien* à Londres adresse à ce journal l'interview que voici de M. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., au sujet de la Conférence de Londres.

"J'ai eu, à l'issue de la Conférence internationale syndicale internationale un long entretien avec M. Jouhaux.

"Il m'est difficile, m'a-t-il dit, de vous donner une impression complète des débats auxquels ont participé les représentants de la C. G. T. au point sur lequel l'accord ne s'est pas établi, c'est la question du Congrès de Berne.

"Il ne nous a pas été possible pour diverses raisons de nous occuper des motifs invoqués par nos camarades britanniques et américains, pour repousser la proposition suisse. Le referendum par correspondance a été adopté malgré nous, les délégués suisses ont refusé de voter, mais nous conservons notre liberté d'action.

Cette question mise à part, ce qui ressort de nos discussions est l'humanité absolue de nos camarades de tous les pays, qui en ce qui concerne la nécessité de transférer de Berlin en pays neutre le siège de l'Union syndicale internationale que sur les points, nos camarades, mais non moins importants, qui ont voté d'autres résolutions.

Tous, sans exception, ont été d'avis que la paix doit marquer la fin de tout militarisme, que toute idée d'hégémonie doit être définitivement abandonnée, non seulement en Allemagne, mais dans tous les pays. La tentative allemande doit être abandonnée.

"Aucun peuple, parce qu'il se considère comme le plus grand, ne doit avoir le droit de dominer le monde. Il faut que toutes les nationalités

DERNIERES DEPÊCHES DE LA GUERRE PAR FIL SPECIAL

AUTOUR DE LA VIE CHÈRE

Accapareurs et Spéculeurs

La vente des semoules au-dessus du prix fixé. — L'action du Parquet et des Pouvoirs publics contre les spéculateurs.

Nous avons annoncé, hier, l'arrestation de deux commerçants inculpés d'infraction à la loi du 20 avril 1917 réprimant la spéculation et les accaparements. Ces deux personnes, Baptiste Rambaud, minotier, 12, cours du Chapitre, et Joseph Fabre, commissionnaire en marchandises, 83, boulevard Garibaldi, sont prévenus d'avoir vendu à des semoulières, et de fabricants de pâtes alimentaires de la semoule au-dessus du prix fixé.

On sait, en effet, que pour éviter la hausse le gouvernement avait pris la mesure de taxer les semoules. C'est le fait que l'affaire de certains minotiers peu scrupuleux qui trouvent cependant le moyen de tourner la loi. Aux demandes de semoules au prix fixé, ces commerçants jugèrent bon de faire la sourde oreille, prétendant qu'ils n'avaient rien de disponible. Mais, à la vérité, ils réservaient leur marchandise pour ceux qui préféraient la surpayer que de s'en priver.

Tel est le cas de M. Baptiste Rambaud qui, d'après l'enquête actuellement en cours, est formellement accusé d'avoir vendu la semoule à un prix supérieur à la taxe. C'est également le cas du commissionnaire en marchandises Joseph Fabre, qui s'était spécialisé dans ce genre de transactions. Inutile de dire que, pour éviter tout ennui, ces marchands avaient pris la précaution de facturer au prix réglementaire, laissant à la main à la main le reliquat correspondant au prix réel et convenu entre eux et leurs acheteurs.

Il convient d'ajouter, à la honte de certains de nos commerçants, qu'un pareil procédé ne s'est commercialement pas spécialisé à la semoule. D'autres produits soumis à la taxe ont fait l'objet d'une spéculation identique. Nous savons que les Pouvoirs publics, puissamment aidés par l'intelligente activité de notre Parquet et de la police spéciale, font tous leurs efforts pour réprimer et punir de pareils abus.

Ch. V.

Le Midi au Feu

Notre estimable concitoyen M. Lucien Galtier, caporal grenadier au 10^e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre en ces termes : Le 20 avril 1917, s'est porté courageusement en tête de sa section à l'attaque d'une position ennemie très fortement organisée, a été grièvement blessé au cours de l'action. Déjà blessé antérieurement.

Le caporal Galtier est avocat du barreau de notre ville. Nos bien vives félicitations. Notre concitoyen, M. Joseph Barrai, soldat au 21^e d'infanterie, cité une première fois à l'ordre du régiment, le 25 mars 1917, a été cité le 25 avril 1917, à l'ordre de la division en ces termes : Coureur courageux, a fait preuve, pendant un coup de main, du plus grand sang-froid. Blessé dès le début, n'a cessé d'encourager ses camarades atteints en même temps que lui. Nos sincères félicitations.

Le Visa des Petites Annonces

Le public a déjà été averti à plusieurs reprises que, dans un but de défense nationale, les petites annonces, correspondances et avis divers ne pouvaient être publiés par un journal, une revue ou un périodique quelconque sans avoir été au préalable visés par un commissaire de police. Dans les localités où il n'y a pas de commissaires, d'adresser tout d'abord, pour l'obtention du visa d'insertion, le texte de leurs annonces au commissaire spécial ou de police le plus rapproché de leur domicile avant l'envoi au journal chargé de la publication.

Dans le but de restreindre le délai d'analyse à son minimum de durée, les annonceurs sont instamment invités à remettre, dans les communes non pourvues de commissariat, leurs demandes d'annonces au maire de leur commune, sous pli ouvert, affranchi, à l'adresse du journal destinataire. Dans les localités pourvues de commissariats, les annonceurs continuent à soumettre le texte des annonces au commissaire de la localité de leur quartier. Nous ne saurions trop insister auprès du public qu'il est de son intérêt bien compris de se conformer strictement à cette recommandation. Pour la commune de Marseille, les petites annonces continuent à être reçues et visées à l'Agence Havas, 31, rue Pavillon.

Marseille et la Guerre

Mortis au champ d'honneur. Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons à citer aujourd'hui les noms : De M. Jean Roger, soldat au 17^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 21 août 1917, à l'âge de 27 ans. De M. le contrôleur principal des Douanes, De M. Marius Dorgal, soldat au 5^e bataillon de chasseurs, tué à l'ennemi le 23 juin 1917, à l'âge de 35 ans. De M. Hippolyte Mosca, soldat au 9^e d'infanterie, mort pour la Patrie le 11 septembre 1917, à l'âge de 27 ans. De M. Pierre Clérissy, sous-lieutenant au 65^e d'infanterie, décoré de la Croix de guerre, tué à l'ennemi le 21 août 1917, à l'âge de 24 ans. De M. Gaston Gras, soldat au 305^e d'infanterie, mort pour la Patrie le 11 septembre 1917, à l'âge de 27 ans. De M. Debonodetou Barthélemy, soldat électricien breveté au 117^e régiment d'artillerie lourde, 2^e batterie, décoré de la Croix de guerre, tué à l'ennemi le 11 août 1917, à l'âge de 27 ans. Ce héros modeste, est le fils de notre ami et compatriote M. Victor Debonodetou, chef mécanicien, conseiller et porteur-pneu de la Société des Mécaniciens de 1870-1871 et Décoré de guerre, réformé n^o 1 de 1870-1871.

Le Petit Provençal prend part à l'affliction des familles et exprime ses sympathies et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Aux ouvriers et ouvrières des Tabacs. La 11^e souscription parmi les membres du Syndicat des ouvriers et ouvrières des tabacs a produit la somme de 103 fr. 45 qui a été répartie de la manière suivante : pour les blessés militaires (Grosjean), 100 fr. 45 ; pour les familles nécessiteuses des mobilisés, 3 fr. 00. Total : 103 fr. 45.

Dons et secours. M. le Maire de Marseille a reçu, hier, les dons suivants : M. Trochet, pour les blessés, 50 fr. Compagnie des Vagons-Fourgons de Marseille, pour l'École des mutilés, 200 fr. ; pour les Mutilés aveugles, 200 fr.

TIR ET PRÉPARATION MILITAIRE

La Société Le Drapeau, demain matin, équitation à 8 heures. Les autres leçons, éducation physique, nouveau programme de Joinville, inscriptions au siège, gymnase Bertrand-Thivaud, 4, rue d'Arcole. A l'École Municipale Louis Morin, demain, 8 heures, équitation à 8 heures ; à 9 h. 30, éducation physique ; à 10 heures, éducation physique au Chêne. Inscriptions tous les soirs, 46, rue Barbès.

A l'École des Cheminots de Marseille, école d'équitation, demain, à 7 h. 15, à 6 heures ; à 8 heures, à 8 h. 30, à 9 heures ; à 9 h. 30, à 10 heures ; à 10 h. 30, à 11 heures ; à 11 h. 30, à 12 heures ; à 12 h. 30, à 13 heures ; à 13 h. 30, à 14 heures ; à 14 h. 30, à 15 heures ; à 15 h. 30, à 16 heures ; à 16 h. 30, à 17 heures ; à 17 h. 30, à 18 heures ; à 18 h. 30, à 19 heures ; à 19 h. 30, à 20 heures ; à 20 h. 30, à 21 heures ; à 21 h. 30, à 22 heures ; à 22 h. 30, à 23 heures ; à 23 h. 30, à 24 heures ; à 24 h. 30, à 25 heures ; à 25 h. 30, à 26 heures ; à 26 h. 30, à 27 heures ; à 27 h. 30, à 28 heures ; à 28 h. 30, à 29 heures ; à 29 h. 30, à 30 heures ; à 30 h. 30, à 31 heures ; à 31 h. 30, à 32 heures ; à 32 h. 30, à 33 heures ; à 33 h. 30, à 34 heures ; à 34 h. 30, à 35 heures ; à 35 h. 30, à 36 heures ; à 36 h. 30, à 37 heures ; à 37 h. 30, à 38 heures ; à 38 h. 30, à 39 heures ; à 39 h. 30, à 40 heures ; à 40 h. 30, à 41 heures ; à 41 h. 30, à 42 heures ; à 42 h. 30, à 43 heures ; à 43 h. 30, à 44 heures ; à 44 h. 30, à 45 heures ; à 45 h. 30, à 46 heures ; à 46 h. 30, à 47 heures ; à 47 h. 30, à 48 heures ; à 48 h. 30, à 49 heures ; à 49 h. 30, à 50 heures ; à 50 h. 30, à 51 heures ; à 51 h. 30, à 52 heures ; à 52 h. 30, à 53 heures ; à 53 h. 30, à 54 heures ; à 54 h. 30, à 55 heures ; à 55 h. 30, à 56 heures ; à 56 h. 30, à 57 heures ; à 57 h. 30, à 58 heures ; à 58 h. 30, à 59 heures ; à 59 h. 30, à 60 heures ; à 60 h. 30, à 61 heures ; à 61 h. 30, à 62 heures ; à 62 h. 30, à 63 heures ; à 63 h. 30, à 64 heures ; à 64 h. 30, à 65 heures ; à 65 h. 30, à 66 heures ; à 66 h. 30, à 67 heures ; à 67 h. 30, à 68 heures ; à 68 h. 30, à 69 heures ; à 69 h. 30, à 70 heures ; à 70 h. 30, à 71 heures ; à 71 h. 30, à 72 heures ; à 72 h. 30, à 73 heures ; à 73 h. 30, à 74 heures ; à 74 h. 30, à 75 heures ; à 75 h. 30, à 76 heures ; à 76 h. 30, à 77 heures ; à 77 h. 30, à 78 heures ; à 78 h. 30, à 79 heures ; à 79 h. 30, à 80 heures ; à 80 h. 30, à 81 heures ; à 81 h. 30, à 82 heures ; à 82 h. 30, à 83 heures ; à 83 h. 30, à 84 heures ; à 84 h. 30, à 85 heures ; à 85 h. 30, à 86 heures ; à 86 h. 30, à 87 heures ; à 87 h. 30, à 88 heures ; à 88 h. 30, à 89 heures ; à 89 h. 30, à 90 heures ; à 90 h. 30, à 91 heures ; à 91 h. 30, à 92 heures ; à 92 h. 30, à 93 heures ; à 93 h. 30, à 94 heures ; à 94 h. 30, à 95 heures ; à 95 h. 30, à 96 heures ; à 96 h. 30, à 97 heures ; à 97 h. 30, à 98 heures ; à 98 h. 30, à 99 heures ; à 99 h. 30, à 100 heures ; à 100 h. 30, à 101 heures ; à 101 h. 30, à 102 heures ; à 102 h. 30, à 103 heures ; à 103 h. 30, à 104 heures ; à 104 h. 30, à 105 heures ; à 105 h. 30, à 106 heures ; à 106 h. 30, à 107 heures ; à 107 h. 30, à 108 heures ; à 108 h. 30, à 109 heures ; à 109 h. 30, à 110 heures ; à 110 h. 30, à 111 heures ; à 111 h. 30, à 112 heures ; à 112 h. 30, à 113 heures ; à 113 h. 30, à 114 heures ; à 114 h. 30, à 115 heures ; à 115 h. 30, à 116 heures ; à 116 h. 30, à 117 heures ; à 117 h. 30, à 118 heures ; à 118 h. 30, à 119 heures ; à 119 h. 30, à 120 heures ; à 120 h. 30, à 121 heures ; à 121 h. 30, à 122 heures ; à 122 h. 30, à 123 heures ; à 123 h. 30, à 124 heures ; à 124 h. 30, à 125 heures ; à 125 h. 30, à 126 heures ; à 126 h. 30, à 127 heures ; à 127 h. 30, à 128 heures ; à 128 h. 30, à 129 heures ; à 129 h. 30, à 130 heures ; à 130 h. 30, à 131 heures ; à 131 h. 30, à 132 heures ; à 132 h. 30, à 133 heures ; à 133 h. 30, à 134 heures ; à 134 h. 30, à 135 heures ; à 135 h. 30, à 136 heures ; à 136 h. 30, à 137 heures ; à 137 h. 30, à 138 heures ; à 138 h. 30, à 139 heures ; à 139 h. 30, à 140 heures ; à 140 h. 30, à 141 heures ; à 141 h. 30, à 142 heures ; à 142 h. 30, à 143 heures ; à 143 h. 30, à 144 heures ; à 144 h. 30, à 145 heures ; à 145 h. 30, à 146 heures ; à 146 h. 30, à 147 heures ; à 147 h. 30, à 148 heures ; à 148 h. 30, à 149 heures ; à 149 h. 30, à 150 heures ; à 150 h. 30, à 151 heures ; à 151 h. 30, à 152 heures ; à 152 h. 30, à 153 heures ; à 153 h. 30, à 154 heures ; à 154 h. 30, à 155 heures ; à 155 h. 30, à 156 heures ; à 156 h. 30, à 157 heures ; à 157 h. 30, à 158 heures ; à 158 h. 30, à 159 heures ; à 159 h. 30, à 160 heures ; à 160 h. 30, à 161 heures ; à 161 h. 30, à 162 heures ; à 162 h. 30, à 163 heures ; à 163 h. 30, à 164 heures ; à 164 h. 30, à 165 heures ; à 165 h. 30, à 166 heures ; à 166 h. 30, à 167 heures ; à 167 h. 30, à 168 heures ; à 168 h. 30, à 169 heures ; à 169 h. 30, à 170 heures ; à 170 h. 30, à 171 heures ; à 171 h. 30, à 172 heures ; à 172 h. 30, à 173 heures ; à 173 h. 30, à 174 heures ; à 174 h. 30, à 175 heures ; à 175 h. 30, à 176 heures ; à 176 h. 30, à 177 heures ; à 177 h. 30, à 178 heures ; à 178 h. 30, à 179 heures ; à 179 h. 30, à 180 heures ; à 180 h. 30, à 181 heures ; à 181 h. 30, à 182 heures ; à 182 h. 30, à 183 heures ; à 183 h. 30, à 184 heures ; à 184 h. 30, à 185 heures ; à 185 h. 30, à 186 heures ; à 186 h. 30, à 187 heures ; à 187 h. 30, à 188 heures ; à 188 h. 30, à 189 heures ; à 189 h. 30, à 190 heures ; à 190 h. 30, à 191 heures ; à 191 h. 30, à 192 heures ; à 192 h. 30, à 193 heures ; à 193 h. 30, à 194 heures ; à 194 h. 30, à 195 heures ; à 195 h. 30, à 196 heures ; à 196 h. 30, à 197 heures ; à 197 h. 30, à 198 heures ; à 198 h. 30, à 199 heures ; à 199 h. 30, à 200 heures ; à 200 h. 30, à 201 heures ; à 201 h. 30, à 202 heures ; à 202 h. 30, à 203 heures ; à 203 h. 30, à 204 heures ; à 204 h. 30, à 205 heures ; à 205 h. 30, à 206 heures ; à 206 h. 30, à 207 heures ; à 207 h. 30, à 208 heures ; à 208 h. 30, à 209 heures ; à 209 h. 30, à 210 heures ; à 210 h. 30, à 211 heures ; à 211 h. 30, à 212 heures ; à 212 h. 30, à 213 heures ; à 213 h. 30, à 214 heures ; à 214 h. 30, à 215 heures ; à 215 h. 30, à 216 heures ; à 216 h. 30, à 217 heures ; à 217 h. 30, à 218 heures ; à 218 h. 30, à 219 heures ; à 219 h. 30, à 220 heures ; à 220 h. 30, à 221 heures ; à 221 h. 30, à 222 heures ; à 222 h. 30, à 223 heures ; à 223 h. 30, à 224 heures ; à 224 h. 30, à 225 heures ; à 225 h. 30, à 226 heures ; à 226 h. 30, à 227 heures ; à 227 h. 30, à 228 heures ; à 228 h. 30, à 229 heures ; à 229 h. 30, à 230 heures ; à 230 h. 30, à 231 heures ; à 231 h. 30, à 232 heures ; à 232 h. 30, à 233 heures ; à 233 h. 30, à 234 heures ; à 234 h. 30, à 235 heures ; à 235 h. 30, à 236 heures ; à 236 h. 30, à 237 heures ; à 237 h. 30, à 238 heures ; à 238 h. 30, à 239 heures ; à 239 h. 30, à 240 heures ; à 240 h. 30, à 241 heures ; à 241 h. 30, à 242 heures ; à 242 h. 30, à 243 heures ; à 243 h. 30, à 244 heures ; à 244 h. 30, à 245 heures ; à 245 h. 30, à 246 heures ; à 246 h. 30, à 247 heures ; à 247 h. 30, à 248 heures ; à 248 h. 30, à 249 heures ; à 249 h. 30, à 250 heures ; à 250 h. 30, à 251 heures ; à 251 h. 30, à 252 heures ; à 252 h. 30, à 253 heures ; à 253 h. 30, à 254 heures ; à 254 h. 30, à 255 heures ; à 255 h. 30, à 256 heures ; à 256 h. 30, à 257 heures ; à 257 h. 30, à 258 heures ; à 258 h. 30, à 259 heures ; à 259 h. 30, à 260 heures ; à 260 h. 30, à 261 heures ; à 261 h. 30, à 262 heures ; à 262 h. 30, à 263 heures ; à 263 h. 30, à 264 heures ; à 264 h. 30, à 265 heures ; à 265 h. 30, à 266 heures ; à 266 h. 30, à 267 heures ; à 267 h. 30, à 268 heures ; à 268 h. 30, à 269 heures ; à 269 h. 30, à 270 heures ; à 270 h. 30, à 271 heures ; à 271 h. 30, à 272 heures ; à 272 h. 30, à 273 heures ; à 273 h. 30, à 274 heures ; à 274 h. 30, à 275 heures ; à 275 h. 30, à 276 heures ; à 276 h. 30, à 277 heures ; à 277 h. 30, à 278 heures ; à 278 h. 30, à 279 heures ; à 279 h. 30, à 280 heures ; à 280 h. 30, à 281 heures ; à 281 h. 30, à 282 heures ; à 282 h. 30, à 283 heures ; à 283 h. 30, à 284 heures ; à 284 h. 30, à 285 heures ; à 285 h. 30, à 286 heures ; à 286 h. 30, à 287 heures ; à 287 h. 30, à 288 heures ; à 288 h. 30, à 289 heures ; à 289 h. 30, à 290 heures ; à 290 h. 30, à 291 heures ; à 291 h. 30, à 292 heures ; à 292 h. 30, à 293 heures ; à 293 h. 30, à 294 heures ; à 294 h. 30, à 295 heures ; à 295 h. 30, à 296 heures ; à 296 h. 30, à 297 heures ; à 297 h. 30, à 298 heures ; à 298 h. 30, à 299 heures ; à 299 h. 30, à 300 heures ; à 300 h. 30, à 301 heures ; à 301 h. 30, à 302 heures ; à 302 h. 30, à 303 heures ; à 303 h. 30, à 304 heures ; à 304 h. 30, à 305 heures ; à 305 h. 30, à 306 heures ; à 306 h. 30, à 307 heures ; à 307 h. 30, à 308 heures ; à 308 h. 30, à 309 heures ; à 309 h. 30, à 310 heures ; à 310 h. 30, à 311 heures ; à 311 h. 30, à 312 heures ; à 312 h. 30, à 313 heures ; à 313 h. 30, à 314 heures ; à 314 h. 30, à 315 heures ; à 315 h. 30, à 316 heures ; à 316 h. 30, à 317 heures ; à 317 h. 30, à 318 heures ; à 318 h. 30, à 319 heures ; à 319 h. 30, à 320 heures ; à 320 h. 30, à 321 heures ; à 321 h. 30, à 322 heures ; à 322 h. 30, à 323 heures ; à 323 h. 30, à 324 heures ; à 324 h. 30, à 325 heures ; à 325 h. 30, à 326 heures ; à 326 h. 30, à 327 heures ; à 327 h. 30, à 328 heures ; à 328 h. 30, à 329 heures ; à 329 h. 30, à 330 heures ; à 330 h. 30, à 331 heures ; à 331 h. 30, à 332 heures ; à 332 h. 30, à 333 heures ; à 333 h. 30, à 334 heures ; à 334 h. 30, à 335 heures ; à 335 h. 30, à 336 heures ; à 336 h. 30, à 337 heures ; à 337 h. 30, à 338 heures ; à 338 h. 30, à 339 heures ; à 339 h. 30, à 340 heures ; à 340 h. 30, à 341 heures ; à 341 h. 30, à 342 heures ; à 342 h. 30, à 343 heures ; à 343 h. 30, à 344 heures ; à 344 h. 30, à 345 heures ; à 345 h. 30, à 346 heures ; à 346 h. 30, à 347 heures ; à 347 h. 30, à 348 heures ; à 348 h. 30, à 349 heures ; à 349 h. 30, à 350 heures ; à 350 h. 30, à 351 heures ; à 351 h. 30, à 352 heures ; à 352 h. 30, à 353 heures ; à 353 h. 30, à 354 heures ; à 354 h. 30, à 355 heures ; à 355 h. 30, à 356 heures ; à 356 h. 30, à 357 heures ; à 357 h. 30, à 358 heures ; à 358 h. 30, à 359 heures ; à 359 h. 30, à 360 heures ; à 360 h. 30, à 361 heures ; à 361 h. 30, à 362 heures ; à 362 h. 30, à 363 heures ; à 363 h. 30, à 364 heures ; à 364 h. 30, à 365 heures ; à 365 h. 30, à 366 heures ; à 366 h. 30, à 367 heures ; à 367 h. 30, à 368 heures ; à 368 h. 30, à 369 heures ; à 369 h. 30, à 370 heures ; à 370 h. 30, à 371 heures ; à 371 h. 30, à 372 heures ; à 372 h. 30, à 373 heures ; à 373 h. 30, à 374 heures ; à 374 h. 30, à 375 heures ; à 375 h. 30, à 376 heures ; à 376 h. 30, à 377 heures ; à 377 h. 30, à 378 heures ; à 378 h. 30, à 379 heures ; à 379 h. 30, à 380 heures ; à 380 h. 30, à 381 heures ; à 381 h. 30, à 382 heures ; à 382 h. 30, à 383 heures ; à 383 h. 30, à 384 heures ; à 384 h. 30, à 385 heures ; à 385 h. 30, à 386 heures ; à 386 h. 30, à 387 heures ; à 387 h. 30, à 388 heures ; à 388 h. 30, à 389 heures ; à 389 h. 30, à 390 heures ; à 390 h. 30, à 391 heures ; à 391 h. 30, à 392 heures ; à 392 h. 30, à 393 heures ; à 393 h. 30, à 394 heures ; à 394 h. 30, à 395 heures ; à 395 h. 30, à 396 heures ; à 396 h. 30, à 397 heures ; à 397 h. 30, à 398 heures ; à 398 h. 30, à 399 heures ; à 399 h. 30, à 400 heures ; à 400 h. 30, à 401 heures ; à 401 h. 30, à 402 heures ; à 402 h. 30, à 403 heures ; à 403 h. 30, à 404 heures ; à 404 h. 30, à 405 heures ; à 405 h. 30, à 406 heures ; à 406 h. 30, à 407 heures ; à 407 h. 30, à 408 heures ; à 408 h. 30, à 409 heures ; à 409 h. 30, à 410 heures ; à 410 h. 30, à 411 heures ; à 411 h. 30, à 412 heures ; à 412 h. 30, à 413 heures ; à 413 h. 30, à 414 heures ; à 414 h. 30, à 415 heures ; à 415 h. 30, à 416 heures ; à 416 h. 30, à 417 heures ; à 417 h. 30, à 418 heures ; à 418 h. 30, à 419 heures ; à 419 h. 30, à 420 heures ; à 420 h. 30, à 421 heures ; à 421 h. 30, à 422 heures ; à 422 h. 30, à 423 heures ; à 423 h. 30, à 424 heures ; à 424 h. 30, à 425 heures ; à 425 h. 30, à 426 heures ; à 426 h. 30, à 427 heures ; à 427 h. 30, à 428 heures ; à 428 h. 30, à 429 heures ; à 429 h. 30, à 430 heures ; à 430 h. 30, à 431 heures ; à 431 h. 30, à 432 heures ; à 432 h. 30, à 433 heures ; à 433 h. 30, à 434 heures ; à 434 h. 30, à 435 heures ; à 435 h. 30, à 436 heures ; à 436 h. 30, à 437 heures ; à 437 h. 30, à 438 heures ; à 438 h. 30, à 439 heures ; à 439 h. 30, à 440 heures ; à 440 h. 30, à 441 heures ; à 441 h. 30, à 442 heures ; à 442 h. 30, à 443 heures ; à 443 h. 30, à 444 heures ; à 444 h. 30, à 445 heures ; à 445 h. 30, à 446 heures ; à 446 h. 30, à 447 heures ; à 447 h. 30, à 448 heures ; à 448 h. 30, à 449 heures ; à 449 h. 30, à 450 heures ; à 450 h. 30, à 451 heures ; à 451 h. 30, à 452 heures ; à 452 h. 30, à 453 heures ; à 453 h. 30, à 454 heures ; à 454 h. 30, à 455 heures ; à 455 h. 30, à 456 heures ; à 456 h. 30, à 457 heures ; à 457 h. 30, à 458 heures ; à 458 h. 30, à 459 heures ; à 459 h. 30, à 460 heures ; à 460 h. 30, à 461 heures ; à 461 h. 30, à 462 heures ; à 462 h. 30, à 463 heures ; à 463 h. 30, à 464 heures ; à 464 h. 30, à 465 heures ; à 465 h. 30, à 466 heures ; à 466 h. 30, à 467 heures ; à 467 h. 30, à 468 heures ; à 468 h. 30, à 469 heures ; à 469 h. 30, à 470 heures ; à 470 h. 30, à 471 heures ; à 471 h. 30, à 472 heures ; à 472 h. 30, à 473 heures ; à 473 h. 30, à 474 heures ; à 474 h. 30, à 475 heures ; à 475 h. 30, à 476 heures ; à 476 h. 30, à 477 heures ; à 477 h. 30, à 478 heures ; à 478 h. 30, à 479 heures ; à 479 h. 30, à 480 heures ; à 480 h. 30, à 481 heures ; à 481 h. 30, à 482 heures ; à 482 h. 30, à 483 heures ; à 483 h. 30, à 484 heures ; à 484 h. 30, à 485 heures ; à 485 h. 30, à 486 heures ; à 486 h. 30, à 487 heures ; à 487 h. 30, à 488 heures ; à 488 h. 30, à 489 heures ; à 489 h. 30, à 490 heures ; à 490 h. 30, à 491 heures ; à 491 h. 30, à 492 heures ; à 492 h. 30, à 493 heures ; à 493 h. 30, à 494 heures ; à 494 h. 30, à 495 heures ; à 495 h. 30, à 496 heures ; à 496 h. 30, à 497 heures ; à 497 h. 30, à 498 heures ; à 498 h. 30, à 499 heures ; à 499 h. 30, à 500 heures ; à 500 h. 30, à 501 heures ; à 501 h. 30, à 502 heures ; à 502 h. 30, à 503 heures ; à 503 h. 30, à 504 heures ; à 504 h. 30, à 505 heures ; à 505 h. 30, à 506 heures ; à 506 h. 30, à 507 heures ; à 507 h. 30, à 508 heures ; à 508 h. 30, à 509 heures ; à 509 h. 30, à 510 heures ; à 510 h. 30, à 511 heures ; à 511 h. 30, à 512 heures ; à 512 h. 30, à 513 heures ; à 513 h. 30, à 514 heures ; à 514 h. 30, à 515 heures ; à 515 h. 30, à 516 heures ; à 516 h. 30, à 517 heures ; à 517 h. 30, à 518 heures ; à 518 h. 30, à 519 heures ; à 519 h. 30, à 520 heures ; à 520 h. 30, à 521 heures ; à 521 h. 30, à 522 heures ; à 522 h. 30, à 523 heures ; à 523 h. 30, à 524 heures ; à 524 h. 30, à 525 heures ; à 525 h. 30, à 526 heures ; à 526 h. 30, à 527 heures ; à 527 h. 30, à 528 heures ; à 528 h. 30, à 529 heures ; à 529 h. 30, à 530 heures ; à 530 h. 30, à 531 heures ; à 531 h. 30, à 532 heures ; à 532 h. 30, à 533 heures ; à 533 h. 30, à 534 heures ; à 534 h. 30, à 535 heures ; à 535 h. 30, à 536 heures ; à 536 h. 30, à 537 heures ; à 537 h. 30, à 538 heures ; à 538 h. 30, à 539 heures ; à 539 h. 30, à 540 heures ; à 540 h. 30, à 541 heures ; à 541 h. 30, à 542 heures ; à 542 h. 30, à 543 heures ; à 543 h. 30, à 544 heures ; à 544 h. 30, à 545 heures ; à 545 h. 30, à 546 heures ; à 546 h. 30, à 547 heures ; à 547 h. 30, à 548 heures ; à 548 h. 30, à 549 heures ; à 549 h. 30, à 550 heures ; à 550 h. 30, à 551 heures ; à 551 h. 30

